



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE
MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE de PANISSIERES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20260331-ARR-2026-001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

ARRETE du MAIRE
PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES DU MAIRE

Le Maire de la commune de PANISSIERES

ARRÊTE

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints,
Vu la délibération n° MPG/03 2026 001 du 31 mars 2026 relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Considérant le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux en date du 20 mars 2026, ont été élus :

- ✓ M. Eric GONZALEZ au poste de 1^{er} adjoint, délégation à la voirie, aux bâtiments et au domaine communal.
- ✓ Mme Régine TERRAILLON au poste de 2^{ème} adjoint, délégation à l'enfance, à la jeunesse et à la solidarité.
- ✓ M. Laurent MIOCHE au poste de 3^{ème} adjoint, délégation aux ressources humaines, à la sécurité, aux sports et à l'évènementiel.
- ✓ Mme Monique GUILLAUMOND au poste de 4^{ème} adjointe, délégation à l'urbanisme, aux commerces et à l'environnement.
- ✓ M. Grégory DUSSUD au poste de 5^{ème} adjoint, délégation aux finances, à la culture, au patrimoine, au tourisme et à la communication.
- ✓ M. Marc GRANJON, conseiller municipal délégué aux bâtiments.
- ✓ M. Jean Marc BEFORT, conseiller municipal délégué à la jeunesse et aux sports
- ✓ M. Philippe BONNET, conseiller municipal délégué au marché hebdomadaire et à gestion des déchets
- ✓ M. Jean-Jacques FONGARLAND, conseiller municipal délégué à l'éclairage public, au parc animalier et à la gestion de l'eau pluviale.
- ✓ Mme Véronique SEYVE, conseillère municipale déléguée à la communication.

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint ou à un membre du conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : Par le seul fait de leur qualité, les adjoints au maire sont habilités à prendre toute prescription et décision en qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée à mesdames et messieurs les adjoints mentionnés à l'article 3 pour :

1. Signer, au nom du maire de Panissières, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers et actes contractuels dans la limite d'un montant de 20 000 euros ressortissants aux matières objet de la délégation,

2. Présider et animer, dans les matières déléguées, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la commune de Panissières, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

ARTICLE 3 : Mesdames et messieurs les adjoints dont les noms suivent reçoivent délégation dans les matières ci-après :

1^{er} adjoint : M. Éric GONZALEZ, délégué à la voirie, aux bâtiments et au domaine communal.

- Travaux du propriétaire, travaux neufs et d'aménagement des bâtiments ;
- Salles et locaux municipaux (associatives et de spectacle) ;
- Maintenance technique des bâtiments communaux et équipements associés incluant les espaces verts, et l'éclairage public ;
- Demandes, pour le compte de la commune, des autorisations d'urbanisme, d'utilisation du sol et des déclarations préalables de travaux ;
- Flotte automobile.

2^{ème} adjointe : Mme Régine TERRAILLON, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux solidarités.

- Réalisation et suivi des projets intéressant les activités sur les 3 temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire ; incluant les dossiers auprès des partenaires étatiques financeurs (Contrat enfance jeunesse, Prestation de service...) ;
- Fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) ;
- Vie associative scolaire ;
- Politique, actions et animations en faveur des personnes âgées ;
- Elaboration de la politique sociale de la commune au bénéfice des habitants ;

3^{ème} adjoint : M. Laurent MIOCHE, délégué aux ressources humaines, à la sécurité, aux sports et à l'évènementiel.

- Organisation des services municipaux ;
- Suivi et gestion des carrières, de la paye et de la formation des agents ;
- Lien et élaboration des dossiers auprès des instances paritaires et toutes instances représentatives du personnel ;
- Elaboration de la politique sociale de la commune au bénéfice des agents ;
- Conception et mise en œuvre de la politique sportive de la commune, dont l'accès aux équipements sportifs, le soutien aux clubs, le développement des animations sportives ;
- Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs sportifs ;
- Conventionnement avec les associations sportives
- Animation du dispositif Participation citoyenne
- Suivi de la vidéoprotection
- Organisation du Plan Communal de Sauvegarde
- Relations avec les forces de sécurité et de secours

4^{ème} adjointe : Mme Monique GUILLAUMOND, déléguée à l'urbanisme, aux commerces et à l'environnement.

- Délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme ;

- Exercice des droits de préemption en matière d'équipements publics ;
- Politique immobilière en matière de patrimoine public et privé de la commune, bâti et non bâti (acquisitions, cessions, locations, réserves foncières, montages immobiliers, expropriations, conventions d'occupation domaniales) ;
- Mise en place de la politique de l'habitat en lien avec l'intercommunalité, suivi et validation des dossiers de demande de subvention au titre de l'amélioration de l'habitat
- Affectation du domaine immobilier municipal ;
- Enseigne, publicité ;
- Animation et promotion du commerce de centre-ville et de proximité ; Illumination des rues ;
- Suivi et promotion de la biodiversité dans la commune ;
- Promotion des modes de circulation doux ;
- Promotion de l'économie solidaire incluant le développement des circuits courts et solidaires ;
- Participation à la politique intercommunale de gestion des eaux usées
- Déclinaison locale du plan climat énergie territorial ;
- Suivi du développement de la politique de gestion des déchets de l'intercommunalité.

6ème adjoint : M. Grégory DUSSUD, délégué à la culture, au patrimoine, au tourisme et aux finances.

- Procédure d'élaboration budgétaire et exécution budgétaire ;
- Signature des bordereaux journaux de titres de recette et de mandats émis par la commune ;
- Conception et mise en œuvre de la politique culturelle de la commune, dont enseignements artistiques, politique muséale, création et diffusion artistique, lecture publique, accès au savoir, développement des politiques patrimoniales et archives, ;
- Relations et conventionnement avec les institutions et associations culturelles ;
- Restauration d'œuvres d'art et statuaire communales ;
- Conception de la politique de communication de la collectivité, ligne éditoriale des médias communaux.

Article 4 : Délégation de fonction, sans signature afférente, est donnée à messieurs les conseillers municipaux délégués, dans les domaines ci-définis :

Conseiller délégué à la jeunesse et aux sports, M. Jean-Marc BEFORT :

- Animation du dispositif des chantiers éducatifs ;
- Organisation et suivi du conseil municipal des enfants ;
- Mise à disposition régulière ou ponctuelle des équipements sportifs aux utilisateurs : associations, clubs, scolaires (primaires et secondaires), organisateurs de manifestations pour la tenue d'entraînements, de compétitions ou d'évènements sportifs ou non sportifs (planning) ;
- Relations avec les structures associatives incluant la participation aux assemblée générales.

Conseiller délégué aux bâtiments, M Marc GRANJON :

- Suivi des travaux dans les bâtiments et équipements communaux
- Entretien des matériels techniques
- Organisation du déneigement sur territoire communal
- Organisation des cérémonies

Conseiller délégué au marché hebdomadaire et à gestion des déchets, M. Philippe BONNET :

- Mise en place et suivi des marchés forains ;
- Suivi de la gestion des composteurs et points d'ordures ménagères en lien avec les habitants.

Conseiller délégué à l'éclairage public, au parc animalier et à la gestion de l'eau pluviale, M Jean-Jacques FONGARLAND :

- Gestion du parc animalier ;
- Organisation et suivi de la gestion des eaux pluviales ;
- Suivi des opérations de renouvellement de l'éclairage public communal.

Conseillère déléguée à la communication, Mme Véronique SEYVE :

- animation et suivi des médias communaux : bulletin municipal, Flash Infos, illiwap, et réseaux sociaux.

Article 5 : En cas d'absence de M Le Maire de Panissières, sont désignés dans l'ordre des nominations, M. Eric GONZALEZ, 1^{er} adjoint, puis en cas d'absence conjointe du Maire et du 1^{er} adjoint, Mme Régine TERRAILLON, 2^{ème} Adjointe, pour traiter l'ensemble des affaires communales.

A ce titre, ils signeront les divers documents correspondants :

- Délégation de signature pour la légalisation de toute signature apposée en leur présence par l'un de leurs administrés connu d'eux ou accompagné de deux témoins connus.
- Délégation de signature pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations et arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.
- Délégation de signature pour la signature des mandats, titres de recettes et des pièces justificatives s'y rapportant.
- Délégation pour signer les courriers au nom de la Commune.
- Délégation de signature pour la délivrance des permis de construire et autres pièces relatives à l'urbanisme.

ARTICLE 6 : Les actes signés au titre des domaines délégués devront porter les noms, prénoms, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

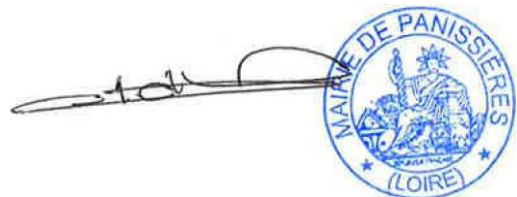
ARTICLE 7 : Les délégations peuvent être rapportées à tout moment et leur validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions des intéressés.

Article 8. - M. le Maire, Mme La Directrice des services et M. le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage numérique, et copie en sera adressée à M. le Préfet.

Article 9. - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 10 : Un exemplaire des signatures de M. Eric GONZALEZ, Mme Régine TERRAILLON, M. Laurent MIOCHE, Mme Monique GUILLAUMOND et de M. Grégory DUSSUD est annexé au présent arrêté.

Fait à Panissières le 31 mars 2026,
Le Maire, Christian MOLLARD.



Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet à compter du 01 avril 2026, et de son envoi au service de la légalité :

- *d'un recours gracieux auprès de M. Le Maire Monsieur, cette démarche ayant pour effet de suspendre le délai de recours contentieux*
- *d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 Lyon) par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.*